

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.157

L'An deux Mille Sept, le 12 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 décembre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 décembre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. BUJARD représenté par M. COASSIN
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme TURPIN représentée par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. FAVRE, Mme ISENDICK, M. RAYMOND,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 30

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DE « COMPÉTITION » AVEC SALLE DE MUSCULATION - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET-DÉTAILLÉ

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre Cabinet d'Architecture SCB Bernard RAMEL et BOUILHOL/BET INGENECO, comme lauréate pour le projet de construction d'un gymnase de compétition avec une salle de musculation sur la parcelle de l'ancien collège Dunant contigüe au lycée Cordouan et située à proximité du Centre d'Hébergement Sportif.

Après avoir élaboré les missions Esquisse et Avant-Projet Sommaire, l'équipe de conception a ensuite établi l'Avant-Projet-Détaillé.

Le projet consiste à construire une halle des sports de grande capacité (2555 m² - 500 places assises minimum), permettant non seulement d'accueillir les compétitions de hand-ball au niveau national 2 mais aussi d'autres sports tels que le basket-ball, le volley-ball, le tennis, l'haltérophilie-musculation etc...

L'architecture de ce gymnase de compétition sera du type industrialisé et à Haute Qualité Environnementale. Ainsi les 5 cibles H.Q.E. retenues sont les suivantes :

- Cible n° 1 : traitement et récupération des eaux pluviales de toiture avec la création d'un double réseau d'alimentation des toilettes.
- Cible n° 2 : construction en ossature bois par portiques lamellé-collé et mise en place d'une ossature bois avec vêtture bois.
- Cible n° 3 : mise en place de détecteurs de présence dans les vestiaires et de projecteurs basse-consommation.
- Cible n° 4 : traitement du confort d'éclairage naturel.
- Cible n° 5 : installation de panneaux solaires pour la production de l'eau chaude sanitaire.

Il est aujourd'hui proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver l'Avant-Projet-Détaillé permettant de fixer le coût prévisionnel des travaux et d'arrêter le montant des honoraires par avenant au marché de maîtrise d'œuvre comme suit :

- Le coût prévisionnel des travaux est estimé par la maîtrise d'œuvre à 3.338.141,00 €HT.
 - Le montant des honoraires est arrêté à 209.301,44 €HT.
- L'avenant correspondant qui porte le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre de 188.879,60 € HT à 209.301,44 € HT a été approuvé lors de la commission d'appel d'offres du 22 novembre 2007 pour un montant de 20.421,84 €HT.

De plus, afin d'engager la phase de réalisation, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au dépôt de permis de construire. Il est précisé que des demandes de subventions seront sollicitées auprès du Centre National du Développement du Sport, de l'A.D.E.M.E, de la Région, du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération ROYAN ATLANTIQUE concernant la construction de ce complexe sportif à Haute Qualité Environnementale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet APD,
- VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 22 novembre 2007 relatif à l'approbation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver l'Avant-Projet-Détaillé, le coût prévisionnel des travaux du gymnase de compétition avec salle de musculation ainsi que l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre SCP BERNARD RAMEL et BOUILHOL/BET INGENECO.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 20.421,84 €HT, ce qui porte le montant initial des honoraires de 188.879,60 €HT à 209.301,44 €HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder au dépôt du permis de construire.
- De solliciter des demandes de subventions auprès du C.N.D.S. de l'A.D.E.M.E, de la Région, du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération ROYAN-ATLANTIQUE.
- D'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 décembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT